



Litige avec protection juridique

Par **henri**, le **11/11/2010** à **10:04**

Bonjour,

objet :contrat de construction ,réserves non levées .

Ma protection juridique n'a fait aucune démarche aux fins d'interrompre le délai de prescription d'un an concernant la garantie de parfait achèvement .

vu les conséquences et suite à ces manquements dans la gestion de ce dossier, suis-je en droit de demander réparation ?

Merci pour les réponses ..

Par **aiemac**, le **11/11/2010** à **21:28**

bonjour

vous pouvez toujours tenter.

le tribunal tranchera au vu de votre argumentation et du contexte, relativement absents de votre question.